



**Permis de construire**  
**Autorisation municipale**  
Pour construction de minime importance

COMMUNE : **ETAGNIERES**

No référence : 197384

**No ECA :**

**Lieu-dit- ou rue :** Rue de Praz Chemard 13

**No de la parcelle :** 288

Coût des travaux : CHF 25'000.00

**Propriétaire :**

Mettraux Nathalie et Gabriel  
Rue de Praz Chemard 13  
1037 Etagnières  
Tél : 079 698 56 62

**Auteur des plans :**

Mettraux Nathalie et Gabriel  
Rue de Praz Chemard 13  
1037 Etagnières  
Tél : 079 698 56 62

**Nature des travaux :**

Installation d'une pergola à lamelles en aluminium et changement de cabane de jardin existante par un abri de jardin Biohort

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons avoir bien reçu votre demande de minime importance concernant l'installation d'une pergola ainsi que le changement de cabanon de jardin sur votre propriété sise rue de Praz Chemard 13 à Etagnières, pour un cout total des travaux d'environ CHF 25'000.00. Cette dernière a retenu toute notre attention et nous vous en remercions.

Dans sa séance du 31 août 2020, la Municipalité a décidé d'accepter cette demande telle que présentée.

Nous vous rendons attentifs que la présente décision est affichée au pilier public durant 30 jours. De ce fait, les travaux ne pourront débuter avant le 3 octobre 2020.

Une fois les travaux terminés, nous vous prions de bien vouloir nous en informer, afin que Monsieur Denis Chapuisat, Municipal de l'urbanisme, puisse organiser une visite pour contrôler les travaux exécutés.

Nous vous rappelons également que, suite à cette construction, une mise à jour du cadastre au registre foncier devra être effectuée. A cette fin, nous vous conseillons de mandater pour cette tâche votre géomètre officiel dès le début des travaux, afin que ce dernier puisse planifier ce travail et le réaliser dans les délais autorisés, soit au plus tard un an après la fin des travaux.

Pour tout complément d'information, Monsieur Chapuisat, Municipal de l'urbanisme, se tient à votre disposition au 079/449.47.81.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Etagnières, le 3 septembre 2020

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

P. Favre



La secrétaire

E. Thomet